

Vos droits en matière de soins de maternité



Un guide pas-à-pase

Le NHS Greater Glasgow & Clyde s'engage à fournir des soins de maternité de haute qualité et à veiller à ce que toutes les personnes qui s'adressent à nous soient traitées de manière équitable et avec respect. Vous avez des droits lorsque vous utilisez l'un de nos services.

Par exemple, vous avez le droit de ne pas être victime de racisme ou de toute autre forme de discrimination. Vous avez également le droit de bénéficier d'un soutien indépendant, par exemple, de la part d'une organisation caritative, pour vous aider pendant vos soins.

Notre guide progressivement explique les différentes étapes de vos soins durant et après la grossesse.

Notre guide progressivement explique les différentes étapes de votre prise en charge durant et après la grossesse, y compris votre droit à l'assistance d'un interprète lorsque vous utilisez nos services, les numéros de téléphone importants et la manière d'utiliser notre service d'interprétation par téléphone pour les appeler.

1

1^{ère} Étape

Prendre rendez-vous pour les soins de maternité

Prenez rendez-vous avec une sage-femme en contactant le bureau de réservation dès que vous découvrez que vous êtes enceinte.

Nous conseillons vivement à toutes les futures mamans, même celles qui ont déjà des enfants, de prendre rendez-vous dans les services de maternité de leur région entre les semaines 6 et 10 de leur grossesse.

Les examens de santé et les échographies destinés à vérifier que tout va bien pour vous et votre bébé sont réalisés au début de votre grossesse, il est donc important de prendre rendez-vous le plus tôt possible et de s'assurer que vous êtes présente à tous vos rendez-vous. Votre sage-femme travaillera également avec vous pour vous aider à comprendre votre situation et discuter de tout soutien ou soin supplémentaire dont vous pourriez avoir besoin pendant votre grossesse.

Le numéro du bureau de réservation est
0141 347 8422
Vous pouvez utiliser notre service d'interprétation par téléphone pour faire cet appel.



Vous avez le droit de demander au membre du personnel des services d'interprétation pour votre rendez-vous et tous les rendez-vous.

2

2^{ème} Étape

Se présenter à des rendez-vous

Afin de renforcer la confiance et la communication, vous ne rencontrerez qu'une ou deux sages-femmes différentes au cours de votre suivi prénatal. Vous avez le droit de poser des questions et de demander des explications supplémentaires si vous n'êtes pas sûre de ce qui vous est dit.

Lors de votre première visite, la sage-femme demandera à votre partenaire ou à la personne qui vous soutient de sortir pendant quelques minutes pour vous permettre de poser vos questions en toute intimité. Il s'agit d'une procédure standard pour toutes les futures mamans.

Vos soins peuvent être dispensés dans un établissement proche de votre domicile. Si vous recevez des bénéfices de la sécurité sociale, vous pouvez peut-être demander le remboursement de vos frais de déplacement. Vous pouvez également bénéficier d'une subvention "Meilleur départ", d'une aide alimentaire "Meilleur départ" et de l'allocation écossaise pour enfant. Renseignez-vous auprès d'un membre du personnel à ce sujet. N'hésitez pas à parler à votre sage-femme si vous avez des difficultés à vous rendre à vos rendez-vous.

Vous avez le droit de recevoir toutes les informations dans la langue de votre choix. Ces informations portent notamment sur la manière de prendre soin de vous et de votre bébé pendant la grossesse, sur les tests qui vous seront proposés et sur la préparation à l'accouchement. Il s'agit également de planifier les soins à donner à votre bébé et les options d'alimentation. Lors de la période prénatale, votre sage-femme en discutera avec vous. Si vous pensez ne pas avoir reçu ces informations, demandez à un membre du personnel d'en parler avec vous.

3

3ème étape

Cours prénataux

Les cours prénataux abordent des questions importantes telles que la préparation à l'accouchement, ce dont vous pourriez avoir besoin, comment nourrir votre bébé et comment prendre soin de vous.

L'interprète s'assiera à côté de vous et interprétera tranquillement ce que l'on vous dit et les questions que vous pouvez poser.



Votre partenaire/partenaire de soutien peut également participer aux cours de préparation à l'accouchement. Il ou elle recevra des informations et des conseils concernant la meilleure façon de vous soutenir pendant la grossesse, l'accouchement et après la naissance du bébé. Il/elle apprendra également à s'occuper de votre bébé. Des informations sur la planification familiale après la naissance du bébé sont également disponibles.

4

4ème étape

Établir un plan de naissance

Vous devez discuter votre plan d'accouchement avec votre sage-femme. Il peut s'agir des personnes que vous souhaitez avoir avec vous pendant l'accouchement, ainsi que de vos préférences en matière d'accouchement dans l'eau, d'accouchement à domicile, de soulagement de la douleur, etc, l'alimentation et l'interprétation le soutien.



Le personnel n'est pas toujours en mesure de suivre vos préférences lorsque vous êtes en travail d'accouchement à cause de problèmes médicaux, mais cela vous sera expliqué. Il se peut que votre accouchement doive être induit (initié médicalement). Certaines femmes devront peut-être subir une césarienne. Votre sage-femme peut vous expliquer ces procédures et répondre à toutes vos questions.

5

5ème étape

La naissance de votre enfant

La plupart des femmes souhaitent accoucher à l'hôpital. Si vous pensez que vous êtes en train d'accoucher, appelez l'hôpital où vous êtes enregistrée.

Princess Royal Maternity Hospital

0141 201 3453/3454

Queen Elizabeth Maternity Hospital

0141 232 4363

Royal Alexandra Community

Maternity Unit

0141 314 7033

Royal Alexandra Maternity Unit

Labour Ward

0141 314 6067

Vale of Leven Community

Maternity Unit 8am-8pm*

01389 817232

Inverclyde Community

Maternity Unit 8am-8pm*

01475 504619

*En dehors des heures de travail, appelez le service d'obstétrique de l'hôpital Royal Alexandra au numéro suivant **0141 314 7033**

Une sage-femme vous expliquera ce qui se passe et vous conseillera quoi faire ensuite. Vous pouvez utiliser notre service service d'interprétation par téléphone pour cela. Pendant l'accouchement, vous avez le droit d'être impliquée dans toutes les décisions prises, y compris en ce qui concerne le soulagement de la douleur. Si vous estimez que vous ne recevez pas le niveau de soulagement de la douleur dont vous avez besoin, dites-le au membre du personnel présent ou demandez à parler à un autre membre du personnel si vous préférez.



Vous pouvez demander l'assistance d'un interprète pendant votre accouchement.



6

6ème étape

Soins postnatals

Si vous êtes hospitalisée après la naissance de votre enfant, vous avez droit à d'une aide à l'interprétation



lorsque vous parlez aux sages-femmes et aux médecins sur les principales questions relatives à votre prise en charge. Vous devez toujours être encouragée à nourrir votre bébé et à prendre soin de vous de la manière que vous avez choisie..

Lorsque vous serez chez vous, vous recevrez la visite d'une sage-femme plusieurs fois jusqu'à 10 jours après l'accouchement. Un visiteur de santé vous rendra visite, à vous et à votre bébé, entre le 11e et le 14e jour. Il vous rendra également visite plus tard au cours de votre grossesse pour vous connaître et s'assurer que tout va bien. Votre visiteur de santé vous informera sur des sujets tels que les cliniques de vaccination pour bébés.



Il peut également prendre des dispositions pour l'aide d'un interprète lors de ces visites.



Utilisez notre service d'interprétation téléphonique pour appeler n'importe quel service du NHS. téléphone 01413194846

On vous demandera votre numéro d'identification personnel. Il s'agit du 182987. Vous serez alors mis en contact avec un interprète en 15 secondes. Indiquez à l'interprète le numéro que vous souhaitez appeler, par exemple 0141 347 8422.

(Prise de rendez-vous pour la maternité)

Vous pouvez utiliser ce service pour appeler n'importe lequel de nos services, y compris NHS24 (111) et les services d'urgence (999).



Vous avez droit à un interprète pour tous vos rendez-vous.

Informez le membre du personnel si vous souhaitez bénéficier de l'assistance d'un interprète lors de vos rendez-vous. Il peut s'agir d'un interprète en personne ou de notre service d'interprétation par téléphone. Si vous utilisez un interprète en personne, vous pouvez demander spécifiquement un interprète féminin ou masculin, mais il n'est pas toujours possible d'obtenir un interprète masculin. mais ils ne sont pas toujours disponibles. Si vous avez une préférence marquée pour ce type d'interprète, il se peut que vous deviez attendre plus longtemps. Veuillez noter que la politique du NHSGCC consiste à faire appel à des interprètes professionnels pour vous aider dans vos soins, et non à des membres de votre famille ou à des personnes de votre entourage.

Comment faire si vous souhaitez vous plaindre de vos soins ?

Le Patient Advice and Support Service (service de conseil et de soutien aux patients) peut vous aider à donner votre avis ou vos commentaires, à faire part de vos préoccupations ou à déposer une plainte concernant le traitement que vous avez reçu du NHS.

Contactez-nous au 0800 917 2127.

Vous pouvez utiliser notre service d'interprétation téléphonique pour passer cet appel.



Que faire en cas d'urgence ?

Si vous avez des saignements vaginaux ou des crampes et des douleurs dans le bas-ventre, cela ne signifie pas nécessairement que vous faites une fausse couche ; il est courant d'avoir de légers saignements vaginaux au cours des 12 premières semaines de grossesse. C'est ce qu'on appelle une menace de fausse couche. La plupart des femmes mènent une grossesse saine, mais certaines d'entre elles font ensuite une fausse couche.

Si vous êtes enceinte de **moins de 12 semaines** et que vous souffrez de douleurs abdominales ou de saignements, rendez-vous au service des urgences le plus proche.

Vous devez également vous rendre au service des urgences le plus proche ou appeler une ambulance (999) dans les cas suivants -

- vous avez des douleurs abdominales très intenses (qui peuvent se manifester d'un seul côté)
- vous avez des douleurs à l'épaule
- vous saignez beaucoup plus abondamment qu'auparavant (vous passez des caillots ou vous imbibe une serviette hygiénique en 30 minutes)
- vous vous évanouissez ou vous vous effondrez

Si vous êtes enceinte de plus de **12 semaines** et que vous avez des saignements ou des douleurs, ou si vous présentez l'un des symptômes énumérés ci-dessus, vous devez téléphoner à l'unité d'évaluation de la maternité de l'hôpital où vous avez réservé votre grossesse pour obtenir des conseils supplémentaires.

Queen Elizabeth University Hospital
Princess Royal Maternity Hospital
Royal Alexandra Hospital
Vale of Leven Hospital 8am-8pm*
Inverclyde Royal Hospital 8am-8pm*

0141 232 4363

0141 211 3453/3454

0141 314 6067

01389 817 411

01475 504 619

*Appel en dehors des heures de travail
Royal Alexandra Hospital on

0141 314 6067

Vous pouvez utiliser le service d'interprétation téléphonique pour appeler tous ces numéros.

